

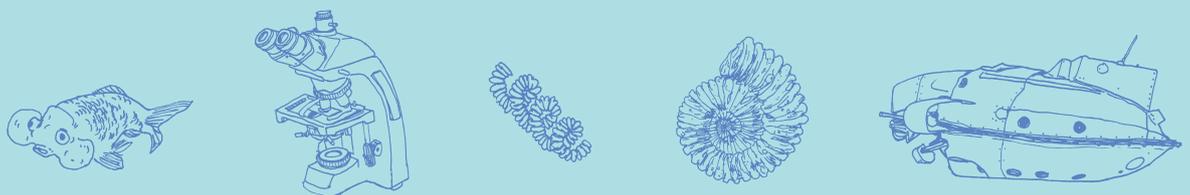
Taxe

d'apprentissage

le cnam

Investissez dans l'avenir avec nous !

2025



INTECHMER

Institut national des sciences
et techniques de la mer

Nos habilitations

Pour la partie fraction des 13% (solde) :
le Cnam-Intechmer
code UAI : 0753471R
Siret 197 534 712 00017

Le Cnam

Intechmer

L'Institut national des sciences et techniques de la mer (Intechmer) du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), établissement public d'enseignement supérieur historique, est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer.

Nos 3 missions

- ▶ **Former des passionnés de la mer** aux métiers de la prospection des fonds marins, de la protection de l'environnement marin ou de la valorisation des ressources marines.
- ▶ **Mener des recherches scientifiques et technologiques** sur les enjeux environnementaux liés aux activités humaines.
- ▶ **Diffuser la culture scientifique et technique** pour transmettre à tous la passion de la connaissance du milieu marin.

1 800
diplômés

10
enseignants
titulaires
ou contractuels

130
étudiants

3
parcours de formation

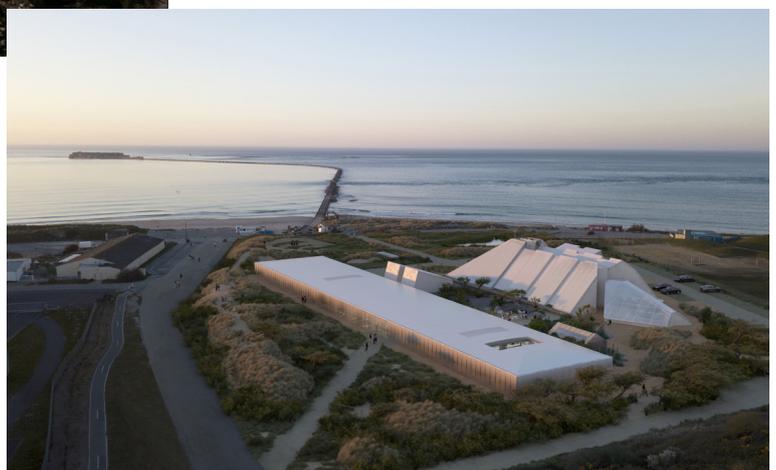
1
laboratoires de
recherche

90
intervenants
extérieurs
(académiques
et professionnels)

Rénovation et extension d'Intechmer

En 2027, Intechmer changera de visage. La Communauté d'Agglomération du Cotentin, investit dans ce site, repensé pour mieux former les techniciens en sciences marines

- ▶ Un nouveau bâtiment de 2 240 m²
- ▶ Rénovation du site historique
- ▶ Un chantier durable et innovant



Nos priorités stratégiques

Des formations d'excellence qui répondent à vos besoins

Les formations d'Intechmer évoluent en permanence grâce aux conseils de perfectionnement réunissant professionnels, enseignants-chercheurs, étudiants et anciens étudiants. Elles sont conçues avec et pour les professionnels du domaine qui aident à anticiper les compétences de demain dans l'océanographie, l'aquaculture ou encore l'environnement marin.

Une innovation pédagogique continue

Votre contribution permet à Intechmer d'investir dans du matériel professionnel de pointe : capteurs, instruments océanographiques, logiciels spécialisés (SIG, traitement de données, modélisation...), pour offrir aux étudiants une formation en adéquation avec les exigences du milieu professionnel.

Nos formations

Les formations grade licence :

► Cadre technique génie de l'environnement marin

Code RNCP : 39468

► Cadre Technique Production et Valorisation des Ressources marine

Code RNCP : 39469

► Bachelor océanographe-prospecteur

Code RNCP : 39470

Favoriser l'insertion professionnelle

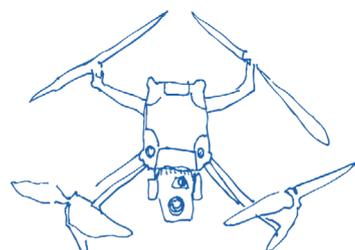
Intechmer s'appuie sur un réseau solide et engagé de diplômés présents dans tous les domaines de l'océanographie, en France et à l'International. Leurs parcours inspirants en font de véritables ambassadeurs des métiers de la mer, capables de susciter des vocations. Pour favoriser l'insertion professionnelle, nous accompagnons activement nos étudiants dans leur recherche de stages et d'emploi, en mobilisant ce réseau d'anciens et en organisant des rencontres avec les entreprises.

Renforcer l'apprentissage par la pratique

Intechmer propose des formations professionnalisantes, en lien avec les réalités du secteur maritime. Grâce à la taxe d'apprentissage, nous finançons des projets pédagogiques tels que le camp terrain scientifique sur l'île de Tatihou où pendant une semaine, les étudiants prennent la place de chargé de mission en environnement. Les étudiants ont pu également se former à la sécurité en mer.



Solde de la taxe d'apprentissage



Pourquoi verser le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage au Cnam ?

Trois bonnes raisons de soutenir avec vos dons, la réussite de NOS élèves, VOS futurs talents :

1- Comment la taxe d'apprentissage contribue à l'expertise de nos enseignements ?

Les sommes récoltées au titre de la taxe d'apprentissage participent au développement de l'enseignement des élèves, avec des résultats concrets ! Elle permet à notre établissement la création de nouveaux programmes, l'embauche de nouveaux intervenants, le développement d'opportunités internationales, le déploiement d'outils digitaux dernière génération, ou encore l'organisation de colloques, conférences et séminaires.

2- La taxe d'apprentissage, ce n'est pas seulement une histoire d'impôt ...

...c'est aussi une histoire de partenariat entre vous et notre établissement. Soutenez le Cnam et investissez dans l'amélioration continue de la qualité de nos formations, et dans l'employabilité de nos élèves. C'est l'occasion pour nous de développer des relations privilégiées avec vous, pour que nos formations répondent au mieux à vos besoins.

3- Le Cnam : agilité et innovation

Deux valeurs fortes portées par notre établissement. Cela se traduit par une veille permanente sur les nouvelles technologies, sur vos attentes et sur les besoins de nos élèves. Le Cnam est une institution inclusive en ouvrant ses portes et en accompagnant tous les profils, quels que soient leurs filières de formation ou leur milieu social.

Votre contribution à la taxe d'apprentissage, nous permet d'accompagner nos élèves dans la construction de leur projet professionnel.

Le solde des 13% de la taxe d'apprentissage participe ainsi à l'évolution de notre mission et à la formation de nos futurs diplômés. Aujourd'hui, avec le versement de la taxe d'apprentissage, vous avez le pouvoir de participer à la formation de nos élèves, qui deviendront les acteurs de vos succès !

Comment verser au Cnam le solde de 13% de la taxe d'apprentissage 2025 ?

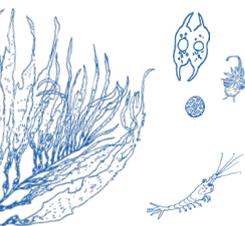
En 2022, et pour la dernière fois, votre entreprise a eu la possibilité de verser son solde de la taxe d'apprentissage à l'une de nos formations. À partir de 2023, ce sont les Urssaf qui collectent directement auprès de vous ce solde de 13%.

Celles-ci sont chargées de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée.

Plus d'informations à venir sur la nouvelle plateforme de collecte.

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire. Le code UAI du Cnam est le suivant : 0753471R. Vous pouvez, si vous le souhaitez (facultatif), cibler une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors de votre versement. Vous retrouverez l'ensemble des formations de l'établissement sur notre site.

<https://www.intechmer.cnam.fr/emploi-stage-entreprises/taxe-d-apprentissage/>



Pour nous contacter

02 33 88 73 33
scolarite-intechmer@cnam.fr
www.intechmer.cnam.fr